

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 604

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 18 par la phrase suivante :

« Une traçabilité des consultations de l'enregistrement est également assurée lorsqu'elles sont effectuées hors du cadre de l'intervention. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les écologistes souhaitent s'assurer que toute consultation de l'enregistrement fait l'objet d'une traçabilité.